

CAPES éducation musicale et chant choral

Nouvelles épreuves pour la session 2011

Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (JO du 06 01 2010)

&
Arrêté du 26 avril 2010 modifiant certaines modalités d'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés (JO 21 05 2010)

Deux épreuves écrites

- Epreuve de culture musicale et artistique
- Epreuve de technique musicale
 - Ecriture
 - Analyse auditive et commentaire comparé d'extraits musicaux enregistrés

Deux épreuves orales

- Leçon portant sur les programmes des collèges
- Epreuve sur dossier
 - conception et réalisation d'un projet musical
 - « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »

➤ Epreuve de culture musicale et artistique

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

- Le sujet comporte des documents identifiés :
extraits musicaux enregistrés, partitions,
textes, documents iconographiques...
- Le sujet expose une problématique disciplinaire

Par exemple : *Dans quelle mesure pensez-vous que « la création musicale [...] est à la croisée [...] de diverses influences et traditions »*

➤ Epreuve de technique musicale

Durée : cinq heures ; coefficient 3.



Écriture

Durée minimum : trois heures

Texte en 2 parties dont la première est réalisée. Le candidat harmonise la ligne mélodique de la 2^{ème} partie en tenant compte des caractéristiques de la première partie : style, harmonisation, figures d'accompagnements, rythmes, motifs, etc.



Analyse auditive et commentaire comparé d'extraits musicaux enregistrés

Durée maximum : deux heures.

- 1 - Commentaire comparé avec problématique énoncée par le sujet
- 2 – Transcription d'un extrait musical

➤ Leçon portant sur les programmes des collèges

Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure
(exposé : quarante minutes maximum ; entretien : vingt minutes maximum) ;
coefficient 3.

- Le sujet impose des objectifs de formation et des domaines de compétences
- Le sujet propose un ensemble de documents
Dont obligatoirement 2 partitions pour voix et instruments
- Le candidat élabore une séquence qu'il présente et analyse

Et chante obligatoirement l'une des deux partitions en s'accompagnant

Le candidat dispose d'une station multimédia, clavier électronique, vidéo projecteur, piano acoustique etc.

➤ Epreuve sur dossier

Durée de la préparation : cinq heures; durée totale de l'épreuve : une heure ;
coefficient 3

- **conception et réalisation d'un projet musical**
Présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : dix minutes. 14 points
Le sujet présente la partition d'une pièce vocale avec son harmonisation simplifiée
- **« Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »**
Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.
6 points
Une question et des documents liés à la compétence

Le candidat dispose d'une station multimédia, clavier électronique, vidéo projecteur, piano acoustique etc.

➤ Les dates

- 9 et 10 novembre – épreuves écrites
Corrections à partir du 20 novembre
- Résultats d'admissibilité à ma mi-janvier
- Épreuves orales d'admission entre le 15 mai et le 15 juin

CAPES éducation musicale et chant choral

session 2011

Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (JO du 06 01 2010)

&
Arrêté du 26 avril 2010 modifiant certaines modalités d'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés (JO 21 05 2010)